

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL 19 février 2013

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 février 2013, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents :

Chantal Bernard, Alain Serre, Yvonne Bhaud, Jean Van Dijk, Denis Letemplier, Daniel Ponty, Jean-Pierre Guérif, René Gervais, Guy Teil, Valérie Juillard, Eliane Ponty.

Absents excusés : Didier Morin, Philippe Thalamy, Solange Coudert, Laetitia Meynie.

Procuration :

Philippe Thalamy à Yvonne Bhaud
Solange Coudert à Chantal Bernard
Laetitia Meynie à Alain Serre

Secrétaire de séance : Jean VAN DIJK

Demande de subvention – Assainissement

Madame Le Maire donne la parole à M. Letemplier pour qu'il informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'étude diagnostic assainissement. Mi-mars la société C2EA devra rendre ses conclusions. A l'issue, nous allons engager la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle le projet prévoyant en première tranche la mise en séparatif des réseaux EU et EP sur le secteur du bourg (construction du réseau eaux usées, regards de visite, reprise des branchements), construction d'une nouvelle station d'épuration. Un devis estimatif est présenté pour la somme de 590 500 € H.T. soit 706 238 € TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer plusieurs dossiers de demande de subvention, auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, auprès du Conseil Général et de Monsieur Brice Hortefeux, Député Européen.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition, valide le projet et décide de déposer une demande de subvention pour le dossier Assainissement 1^{ère} tranche auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, auprès du Conseil Général et de Monsieur Brice Hortefeux, Député Européen.

Réhabilitation de l'Ecole de Couchal

Madame le Maire retrace l'historique du dossier et informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu lundi 11 février 2013 avec les membres de la commission des travaux de la commune, M. Maisonneuve, M. Delcros, M. Bazelle, et Mme AURIEL de Logisens afin d'échanger sur une hypothétique réhabilitation de l'école de Couchal et dans quelles conditions.

Logisens ne peut pas financer la réhabilitation de 7 appartements prévus dans l'étude. La réhabilitation du préau n'est plus envisagée.

Logisens pourrait éventuellement prendre en charge la rénovation de 3 appartements et demande à la commune de financer les 3 autres. Les élus présents lors de la réunion donnent leurs sentiments sur le projet et retracent les éléments évoqués avec M. Maisonneuve, M. Delcros, M. Bazelle et Mme Auriel.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet est identifié dans le contrat de développement territorial signé entre la Communauté de Communes Sumène-Artense et le Conseil Général, à ce titre, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter celui-ci afin d'obtenir une subvention de 9200 € par appartement soit pour un montant total 27 600€.

Madame le Maire propose également au conseil municipal qu'un dossier de subvention soit déposé auprès du conseil régional.

Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, par 11 POUR, 3 ABSTENTIONS (René Gervais, Valérie Juillard, Denis Letemplier) le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial et une demande de subvention auprès du conseil régional.

Convention ATESAT

Madame le Maire indique au conseil municipal que la précédente convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), conclue avec les services de l'Etat est arrivée à échéance le 31 décembre 2012.

Madame le Maire rappelle qui s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes éligibles d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du bâtiment, et de la voirie, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de la convention ATESAT pour l'année 2013.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire,

Jean VAN DIJK